

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 20 DÉCEMBRE 2025

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUUM, M. Paul-Roger GONTARD, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMEIERE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, Mme Lilou QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET, M. Bernard AUTHEMAN, Mme Kamila BOUHASSANE, Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOARD, Mme Murielle MAGDELEINE, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Laure MINSEN par M. Joël PEYRE
Mme Anne-Catherine LEPAGE par M. Julien DE BENITO
M. Cyril BEYNET par Mme Lilou QUENNESSON
M. Bernard HOKMAYAN par Mme Amy MAZARI ALLEL
Mme Françoise LICHIERE par Mme Zinèbe HADDAOUI
M. Thierry VALLEJOS par Mme Marie-Anne BERTRAND
Mme Annick WALDER par M. Claude NAHOUUM
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Murielle MAGDELEINE
Mme Carole MONTAGNAC par M. Arnaud RENOARD

ETAIENT ABSENT(E)S :

Mme Ghislaine PERSIA
Mme Martine BAREL
Mme Catherine GAY

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DÉCEMBRE 2025

1

FINANCES : Approbation du Budget Primitif 2026 du Budget Principal

M. PEYRE

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Le Budget Primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Par cet acte, la Ville d'Avignon est autorisée à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile même si la réglementation en vigueur prévoit quelques aménagements au principe d'annualité budgétaire. Cette autorisation répond aux principes suivants :

- En dépenses, les crédits votés sont limitatifs en ce sens que les engagements ne peuvent être produits que si les crédits ont été mis en place ;
- En recettes, les crédits votés sont évaluatifs. Le principe de sincérité impose de ne pas surévaluer les crédits. Cependant, les recettes réalisées peuvent être supérieures aux prévisions budgétaires.

Le budget est présenté en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre.

La préparation du budget primitif de la ville d'Avignon s'est inscrite encore cette année dans un contexte national de fortes incertitudes liées à l'absence de majorité parlementaire à l'Assemblée nationale. Ainsi le Projet de loi de finances 2026, tourné vers la résorption des déficits publics comme l'an passé, avec un effort demandé unilatéralement aux collectivités encore plus fort que le précédent (estimé à 8 milliards d'euros par le Comité des Finances Local).

Malgré ces incertitudes, la municipalité a fait le choix de rester sur le calendrier budgétaire à l'œuvre depuis 2020, impliquant un vote du Budget de la Ville en décembre, permettant ensuite tout au long de l'année de faire les réajustements nécessaires sous forme de décisions modificatives.

Consciente des inquiétudes et des attentes fortes de ses habitants, la ville d'Avignon fait le choix de bâtir un budget **responsable et prudent** intégrant à la fois continuité et adaptation aux nouveaux enjeux.

Aussi, les choix financiers et budgétaires de ces dernières années ont permis à la collectivité de confirmer la sortie de crise, tout en préservant ses marges de manœuvre, autorisant une confiance raisonnée pour 2026.

Le budget 2026 devra aussi préparer la transition municipale et garantir à la future majorité la latitude financière nécessaire pour mettre en œuvre son programme.

Il repose sur cinq priorités :

Priorité donnée aux enfants, à la jeunesse et aux écoles : continuité du plan de rénovation des écoles et du plan numérique, maintien des activités périscolaires malgré le désengagement de l'Etat sur son financement, développement de l'offre de loisirs avec la création d'une nouvelle base de loisirs au Clos de la Murette, maintien d'initiatives volontaristes conduites dans le cadre de la Cité Educative, de l'initiative « Ville amie des enfants » ou encore du Programme de réussite éducative, poursuite de la végétalisation des cours d'école à travers le programme Fraich'cours, renforcement d'un « été à Avignon », maintien du kit écolier offert aux familles et de la tarification solidaire mise en place pour la restauration scolaire tout en développant les produits bio et locaux, permettant le soutien aux filières locales de l'agriculture et de l'artisanat.

Des actions de solidarité et de fraternité : maintien de la gratuité des activités périscolaires, des accueils du matin et du soir dans les écoles pour préserver le pouvoir d'achat des familles, maintien des tarifs très attractifs dans les piscines et activités sportives, poursuite des corbeilles solidaires, et maintien d'un haut niveau de soutien de la Ville à son CCAS et aux centres sociaux, aide spécifique aux Club jeunes, sorties à la mer pour les familles pendant l'été, animations de proximité dans les quartiers, poursuite des colis de Noël pour les seniors, etc.

La culture et le Sport, moteur du vivre ensemble : l'héritage d'« Avignon Terre de culture », fêtant les 25 ans d'Avignon capitale européenne de la culture permettra aux Avignonnaises et aux Avignonnais de bénéficier de nouvelles offres culturelles à travers la programmation proposée par le réseau des Maisons Folies et la pérennisation de nouveaux festivals : Id'yle, Tous Artistes, Printemps d'Avignon..., la gratuité des musées avec un 6ème espace muséal accessible, les bains Pommer, le maintien du Pass Culture, le soutien aux acteurs culturels par le renforcement des conventionnements et la mise à disposition de lieux de diffusion ou d'exposition pour les artistes locaux. L'accompagnement financier aux clubs sportifs ainsi que la rénovation des équipements sportifs municipaux seront maintenus.

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Tranquillité et sécurité publique, propreté et qualité de vie : renforcement des actions de terrain par une présence accrue de la police municipale, modernisation et extension du parc de vidéo protection, le renouvellement des engins de nettoyage (balayeuse, laveuses...), mise en œuvre de caméras de lutte contre les dépôts sauvages, lancement du projet « ici toilettes », rénovation et déploiement des toilettes publiques, , montée en puissance de la maison de la tranquillité publique, poursuite des opérations de réaménagement et de végétalisation des espaces publics.

Maintien et développement du service public communal de proximité en finalisant le réseau des Maisons Communes, en pérennisant les maisons folies (fabriques culturelles), en actant l'ouverture le dimanche après-midi de la nouvelle bibliothèque Renaud Barrault, ou encore l'Ecole Melly et Paul Puaux qui accueillera plus d'élèves, la piscine Pierre Reyne qui viendra finaliser la plan Avignon Ambition piscines débuté en 2021, le déploiement de la 7ème bibliothèque « Puzzle » et le nouvel espace muséal Les Bains Pommer qui a vu plus de 50 000 visiteurs dès son inauguration, ou encore le déploiement du dispositif Avi'form au sein du stade nautique, l'ouverture de la Maison de la tranquillité publique et le nouveau centre de loisirs du Clos de la Murette qui ouvrira des places supplémentaires pour nos enfants.

Pour mener à bien ces actions, les orientations budgétaires de la ville reposent sur :

1. **le renforcement des ressources propres** tout en réaffirmant le choix de ne pas augmenter les impôts et de continuer de proposer des tarifications solidaires associées à nombres de services publics et d'activités
2. **La maîtrise des dépenses de fonctionnement** dans un contexte d'augmentation des dépenses de personnel
3. **Un niveau d'investissement exemplaire** pour continuer de bâtir la Ville du futur en répondant aux impératifs climatiques
4. **La poursuite du désendettement de la ville.** Cette situation se pérennise au regard du solde de fonctionnement issu de la bonne gestion financière et permettant de financer en grande partie les investissements

La Ville fait le choix de maintenir l'investissement à un niveau élevé afin d'assurer la mise en œuvre du programme ambitieux adopté en 2021, permettant de continuer la transformation urbaine des quartiers d'Avignon, de rénover le patrimoine et développer les services publics et équipements de proximité en s'inscrivant dans la Ville méditerranéenne du futur.

Le contexte financier et la hausse des taux d'intérêts conduisent en revanche la collectivité à s'inscrire dans une stratégie de limitation du recours à l'emprunt et de la recherche systématique d'emprunts vertueux et durables.

Depuis 2014, la Ville a investi **450 millions d'euros** dans sa programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) et a augmenté la dette de la ville de 10 millions d'euros. Elle a donc eu une politique vertueuse, empruntant au bon moment, lorsque les taux étaient favorables et développant sa recherche de cofinancement et de ressources propres.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité. Elle représente un ensemble de dépenses et de recettes votée en équilibre pour un montant de 183 299 912 €.

Pour sa part, la section d'investissement concourt par nature à revaloriser et enrichir le patrimoine de la collectivité. Cette section représente un ensemble de dépenses et de recettes votées en équilibre pour un montant total de 62 893 436,37€.

Ce montant intègre la mise en œuvre du Programme Pluriannuel d'Investissement 2021-2026 (PPI) pour un montant ambitieux de 40,2 millions ayant pour finalité de vivre dans une ville plus apaisée et moins polluée, ancrée dans la transition écologique et l'atténuation des impacts du changement climatique. Le déploiement d'une gestion raisonnée des parcs et jardins, et le renforcement des aménagements de voiries préservent nos ressources, et améliorent la qualité thermique et énergétique des bâtiments communaux.

Le PPI est orienté vers la construction de la ville méditerranéenne de demain qui implique le développement des îlots de fraîcheur à travers notamment la poursuite du programme Fraich'Cours, la végétalisation et la renaturation de la cité et la préservation de la ressource en eau ou encore le développement de la flotte électrique de véhicules.

Les projets structurants comme la requalification du jardin du rocher des Doms, créé il y a 160 ans, et du nouvel éclairage de la place du Palais des Papes ou encore la requalification et la végétalisation d'axes majeurs comme la rue de la République, la refonte du parcours de visite du Palais des papes, la réhabilitation et la transformation du musée du Petit palais - Louvre en Avignon renforcent notre **attractivité touristique**.

Les différents projets liés notamment au NPNRU prennent de l'ampleur et transforment nos quartiers : dans le secteur des Olivades, avec la création d'un parc, la désimperméabilisation de la cour de l'école élémentaire avec le positionnement de deux Yourtes Dojo et la création d'un parvis ; la transformation et la rénovation des espaces publics Trillade et Grands Cyprès ou encore les travaux d'aménagements au cœur du quartier Saint Chamand afin de rénover et végétaliser massivement les espaces publics démontrant **l'ambition urbaine de notre Ville.**

Parallèlement à ces projets moteurs pour la ville, sont programmés de nombreux investissements visant une amélioration de la qualité de vie (matériel de propreté), de l'environnement (arbres, petits aménagements), des déplacements, de la sécurité (programme de vidéoprotection).

Ce budget responsable et prudent doit donc permettre de continuer à investir pour renforcer durablement l'amélioration des services publics de proximité, notre cadre de vie et notre quotidien.

Le Conseil Municipal est ainsi appelé à se prononcer sur le budget primitif 2026 du budget principal. Le Budget Primitif des budgets annexes fera l'objet de 5 autres délibérations distinctes.

I. BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL

Le projet de budget primitif 2026 s'élève à un montant de **246 193 348,37 €** tous mouvements confondus (réels et ordres).

A - SECTION DE FONCTIONNEMENT : 183 299 912 €

1 - LES RECETTES :

Les recettes de fonctionnement sont constituées des chapitres suivants :

Chapitre 013 – Atténuation de charges : 250 000 €

Ce poste est constitué pour l'essentiel par des remboursements intervenant sur les charges salariales.

Chapitre 70 – Produits d'exploitation : 7 504 900 €

Il s'agit des produits du domaine et des services. Ce chapitre intègre notamment le forfait post-stationnement, ainsi que les droits de stationnement ou encore les droits perçus dans le cadre de la fourrière municipale. Il en est de même pour les recettes en lien avec l'occupation du domaine public, tels que les étalages ou encore les terrasses.

Chapitre 73 – Impôts et taxes : 131 220 095 €

Ce poste est décomposé en 4 grandes lignes, sachant que **les taux d'imposition** ne seront pas relevés en 2026 conformément **aux engagements de la Municipalité depuis 2014** :

- **Le produit des contributions directes** : Le produit global attendu sur la fiscalité des ménages est de **81 604 095 €**.
- **Les concours en provenance du Grand Avignon** s'élèvent à **37 620 000 €**, sans évolution entre 2024 et 2025, le périmètre n'ayant pas été modifié.
- L'inscription pour le produit du **Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)** sera de **1 350 000 €**. Ce dispositif de péréquation horizontale mis en œuvre en 2012 visait à redistribuer initialement 2 % du produit fiscal du bloc communal.
- **Le produit des taxes indirectes** est évalué à **10 646 000 €**.

Ces produits intègrent notamment la taxe de séjour qui fait l'objet d'une proposition à hauteur de 2 600 000 €, en hausse de 90 % entre 2018 et 2024. Cette recette dépasse le niveau d'avant crise sanitaire et son évolution confirme la forte attractivité de notre ville.

Ils intègrent également la taxe sur la consommation finale d'électricité (2,2 M€) et les droits de mutations (4,2 M€).

Chapitre 74 - Dotations et subventions : 38 150 200 €

La dotation globale de fonctionnement est proposée au BP 2026 pour un montant de **14 179 750 €**.

La **dotation de solidarité urbaine (DSU)** est inscrite pour **14,2 M€ en 2026**.

De son côté, la **dotation politique de la Ville (DPV)**, affectée prioritairement au financement de projets d'équipement en zone urbaine sensible est estimée à **1 436 000 €** en 2026 en fonction de l'avancement des projets. Cette approche est prudentielle considérant la baisse significative des crédits de l'Etat.

Il est également possible de citer les dotations suivantes :

- **Dotation générale de décentralisation** : **1,3 M€**, au titre du service communal d'hygiène et de santé,
- **Dotation nationale de péréquation** : **1,2 M€**.

Les autres compensations de taxe foncière s'élèvent à **3,1 M€** en 2026.

Enfin, les autres participations institutionnelles sont attendues à hauteur de **2,7 M€**. Cette inscription budgétaire intègre notamment le fonds de la Cité Educative pour 205 K€ ou encore des centres de loisirs pour 230 K€. Il est à noter que la dotation de soutien pour la réforme des rythmes scolaires est supprimée.

Chapitre 75 – Produit de gestion : 6 074 717 €

Ce poste, qui est constitué du produit des loyers et des redevances de délégations de services publics, recense les engagements financiers prévus aux contrats. Ce chapitre a été ajusté en fonction de l'estimation des redevances versées dans le cadre des délégations de service public (en fonction de la fréquentation et du calcul des parts variables).

Chapitre 76 – Produits financiers : 60 000 €

Il s'agit d'intérêts à la suite d'un placement financier effectué en 2024. En effet, la ville a placé une partie de sa Trésorerie sur des comptes à Termes du Trésor, placements financiers à capital garanti, afin d'obtenir une recette supplémentaire.

Chapitre 042 - Opération d'ordre de transfert entre sections : 40 000 €

Il s'agit d'une écriture d'ordre correspondant aux amortissements des subventions d'investissement.

2 – LES DEPENSES :

Les dépenses réelles du budget représentent **166 884 912 €** (sur un total de 183 299 912 €)

La présentation par chapitre s'établit ainsi :

Chapitre 011 - Charges à caractère général : 30 644 695 €

Ce chapitre, constitué par les charges de fonctionnement des services, est composé principalement :

Des dépenses énergétiques (électricité, gaz, carburant) ainsi que l'eau et l'assainissement, qui restent des postes élevés et représentent un total de 5,6 M€ malgré la mise en place du plan Sobriété qui a permis de réduire nos prévisions de 600 K€ par rapport au BP 2025.

Il convient, également, de souligner que les dépenses de fournitures, d'entretien, maintenance et les contrats de prestation de service représentent à elles seules plus de 11 M€, supportant directement l'impact de l'inflation.

La ville porte une attention particulière à ce chapitre, dans la mesure où il retrace les crédits indispensables aux services pour assurer pleinement leurs missions au bénéfice de la population.

Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés : 95 200 000 €

Les dépenses de personnel (chapitre 012) s'élevaient au budget primitif 2025 à 92,5 M€ pour passer à 95,2 M€ en 2026. Cette hausse mécanique procède du Glissement Vieillesse et Technicité (GVT) évalué à 1M€ et du renforcement des services de proximité sur le territoire comme le nouvel espace muséal Les bains Pommer, la maison de la tranquillité Publique, un nouveau centre de Loisirs au Clos de la Murette ou encore un nouvel espace de bien-être AVI'FORME au sein du stade nautique. La hausse de 3 points des cotisations CNRACL (Caisse nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) issue du projet de Loi de Financement de la sécurité sociale, est estimée à 1,2M€ pour 2026. Le financement de la refonte du régime indemnitaire de la filière de police municipale avec le versement de la part variable en 2026, le réexamen du régime indemnitaire des agents (RIFSEEP), réflexion débutée en 2025 et qui se poursuivra en 2026 est prévue pour 300K€ et la mise en place d'une participation employeur sur le volet santé de la protection sociale complémentaire à compter du 1er janvier 2026 via un contrat collectif est prévu à 290K€.

Chapitre 014 - Atténuation de produits : 210 000 €

Ce poste est constitué d'une inscription budgétaire de 210 000 € pour le financement des dégrèvements accordés par l'État au titre de la taxe d'habitation sur les logements vacants.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 35 218 217 €

Ce chapitre est principalement composé de :

- **L'enveloppe des subventions aux associations** inscrite à hauteur de **9 441 500 €**.

Par le biais de ses subventions, la Ville appuie l'activité et les initiatives des associations, qui jouent un rôle indispensable dans le maintien de la cohésion sociale, dans la promotion d'une ville solidaire et dans l'attention portée aux besoins des habitants au niveau local.

Pour rappel, la ville d'Avignon reste très au-dessus de la dotation par habitant de sa strate sur le plan des financements consacrés au tissu associatif.

- **La subvention en faveur du CCAS**, d'un montant de **8 452 000 €**, enveloppe maintenue par rapport au BP 2025 (8 452 000 €), confirmant l'engagement de la collectivité en faveur des plus fragiles.

- **La contribution au fonctionnement du SDIS** s'élève à **4 250 000 €**, qui sera réévaluée à la DM01 au regard de la contribution effectivement déterminée. Avec cette subvention, la commune reste (en dépenses par habitant, donc en neutralisant la taille de la commune) de très loin le plus gros contributeur du Vaucluse.
- **La subvention à l'Établissement public de coopération culturelle École supérieure d'art d'Avignon** est inscrite à hauteur de **1 498 912 €**, la Ville réaffirmant son soutien.
- **La subvention d'équilibre au budget annexe de la Restauration Scolaire** s'élève à **2 200 000 €**. Cette inscription permettra également de poursuivre l'action de la Ville en faveur du pouvoir d'achat des Avignonnaises et des Avignonnais confirmant la baisse des tarifs des cantines, décidée en 2023, permettant une augmentation de la fréquentation de nos cantines tout en augmentant la qualité des repas servis.
- **La subvention au budget annexe des Activités Aquatiques** pour **4 732 299,13 €**. Cette subvention permet de tenir compte des hausses sur les dépenses de personnel sur ce budget annexe et de l'entretien des équipements. Elle correspond à un engagement très fort de la ville dans l'enjeu du « savoir-nager » et dans l'accès, tout au long de l'année, à des équipements nautiques ludiques et d'apprentissage.
- **La subvention au budget annexe des Locations Commerciales** s'élève à **121 720,87 €**. Pour rappel, elle fait suite à la reprise en régie de la gestion des Halles depuis 2019. Conformément à l'alinéa de l'article L. 2224-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), cette subvention se justifie par les contraintes particulières de fonctionnement imposées par la Ville, notamment par la limitation des jours et heures d'ouverture de l'équipement.

Les autres dépenses, d'un montant total de **4 622 697 €**, concernent les subventions aux écoles privées, les indemnités d'élus et cotisations afférentes, frais de mission, les pertes sur créances irrécouvrables, les droits d'utilisation de l'informatique en nuage et la somme de 777 000 € correspondant à la subvention versée à l'office de tourisme.

Chapitre 66 – Charges financières : 5 582 000 €

Le chapitre 66 enregistre les charges rattachées à la gestion financière et à cet effet retrace les remboursements d'intérêts auprès des établissements bancaires. Elles augmentent légèrement au regard des taux d'intérêts.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 30 000 €

- Provisions pour titres annulés : 30 000€

Les dépenses d'ordre constituées de l'épargne brute (ou capacité d'autofinancement) s'élèvent à **16 415 000 €**.

La capacité d'autofinancement est ainsi ventilée :

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : 4 420 000 € ;

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 11 995 000 €.

Ce chapitre est composé uniquement par les dotations aux amortissements.

B. SECTION D'INVESTISSEMENT : 62 893 436,37 €

1 – LES RECETTES :

Le financement de la section d'investissement est assuré par les ressources propres, l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, ainsi que les autorisations d'emprunt.

Les recettes réelles inscrites au budget atteignent 45 378 436,37 € et se répartissent de la façon suivante :

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 5 800 000 €

- Fonds de compensation de la TVA : 5 800 000 € ;

Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 8 490 000 €

- Subventions d'investissement : 6 790 000€ ;
- Amendes de police : 1 700 000 €

La recherche de subventions à un haut niveau traduit la volonté forte de mobiliser l'ensemble des partenaires existants pour le financement des investissements de la Ville. Un réajustement pourra être fait au regard des orientations du PLF 2026. L'expertise développée par la Ville en matière de recherche de cofinancements, associée à la qualité et à la pertinence des projets au regard des enjeux de transition écologique, devrait permettre de réduire significativement le coût des investissements supportés par la collectivité.

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 28 848 436,37 € concernant l'autorisation d'emprunts 2026, soit une forte diminution de 1,9 M€ par rapport à 2025 qui traduit la stratégie de la ville en matière de désendettement.

Chapitre 024 – Produits des cessions d'immobilisations : 2 200 000 €

Chapitre 27 – Autres immobilisations financières : 40 000 €

Les recettes d'ordre en investissement s'élèvent à 17 515 000 €.

Elles comprennent :

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : 4 420 000 € ;

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 11 995 000 € ;

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : 1 100 000 € correspondantes à des avances forfaitaires qui supposent une dépense et une recette du même montant.

2 – LES DEPENSES :

Les dépenses réelles de l'exercice sont proposées à 61 753 436,37 €.

Composées des chapitres des immobilisations incorporelles, corporelles, en cours et des subventions d'équipement versées (chapitres 20, 21, 23 et 204), les **dépenses d'équipement** affichent en 2026 un montant total à **38 228 436,37 €**.

Pour rappel, en juin 2021, la Ville s'est dotée d'un PPI de plus de 270 M€ pour la période 2021-2026 axé sur la transition écologique et la construction de la Ville du futur.

Ce niveau d'investissement soutenu traduit une ambition urbaine pleinement assumée : embellir et apaiser nos espaces de vie quotidienne, rénover et moderniser nos équipements publics, et renforcer l'attractivité économique et touristique de notre territoire. Plus que jamais, nous souhaitons poursuivre la construction d'une ville ouverte sur le monde, offrant une qualité de vie propre aux villes à taille humaine et évoluant en harmonie avec les défis climatiques de demain.

Dans cette continuité, une enveloppe de près de 38 millions d'euros dédiée à l'investissement pour 2026 est proposée dans le cadre de ce budget primitif, confirmant l'ambition de la Ville.

Les principaux chantiers portés par la Ville pour l'année à venir témoignent d'une volonté de poursuivre la transformation urbaine et la valorisation du cadre de vie. Le projet « Cœur de projet Olivades » constitue l'opération la plus conséquente, avec une enveloppe de 2,4 M€. Parallèlement, la mise en valeur du plan lumière représente un investissement de 2 M€, affirmant la volonté d'améliorer l'attractivité et l'ambiance nocturne de la Ville.

Le projet Grand Cyprès mobilisera quant à lui 1,5 M€, confirmant son rôle structurant dans le développement du territoire. La sécurisation de la Ville demeure également une priorité majeure, avec 1,2 M€ dédiés au déploiement et au renforcement de la vidéoprotection.

La préservation du patrimoine s'inscrit au cœur des engagements municipaux, à travers un plan de conservation doté de 1 M€. S'y ajoutent deux opérations emblématiques : l'aménagement du Cœur de Ville – rue Thiers – pour 1 M€, et le réaménagement du Jardin des Doms, également pour 1 M€, visant à valoriser ce site patrimonial d'exception. Ces investissements témoignent d'une stratégie cohérente et ambitieuse, alliant dynamisme urbain, sécurité, valorisation patrimoniale et amélioration durable du cadre de vie.

Les autres postes de dépenses sont constitués par :

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 21 460 000 €, dont notamment :

- Remboursement du capital de la dette : 20 900 000 € ;
- Dépôts et cautionnements : 20 000 € ;
- Dette afférente au Partenariat Public Privé : 540 000 € ;

Chapitre 27 – Autres immobilisations financières : 2 065 000 €

- Participation de la ville à verser à la SPL G2A dans le cadre de concessions (St Chamand, Bel Air et Grands cyprès/Trillade) : 1 505 000 € ;
- Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé : 505 000 € ;
- Prêts consentis aux agents : 35 000 € ;
- Dépôts et cautionnements versés : 20 000 €.

Les dépenses d'ordre, s'élèvent à **1 140 000 €** et concernent les opérations patrimoniales (chapitre 041) et aux amortissements des subventions d'investissement (chapitre 040).

La dette du budget principal au 31/12/2025 s'élèverait à **185,6 M€**. L'objectif, pour la troisième année consécutive, est de réduire la dette des Avignonnaises et des Avignonnais. Pour se faire, l'emprunt exposé correspond à la limite haute de la recette prévue et sera ajusté en fonction des besoins réels en crédits d'investissement.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Administration générale, finances et personnel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE le budget primitif 2026, toutes sections confondues, du Budget principal, pour la somme de 246 193 348,37 € en recettes et en dépenses ;

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à effectuer des virements d'article à article au sein d'un même chapitre tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à effectuer des virements de chapitre à chapitre selon les conditions énoncées par la nomenclature budgétaire et financière M57 dans la limite du taux de 7.5% ;
- **ADOpte** la subvention d'équilibre du Budget principal au bénéfice du budget annexe Locations Commerciales pour un total de 121 720,87 € au titre de l'exercice 2026 conformément à l'alinéa 2 de l'article L. 2224-2 du CGCT ;
- **ADOpte** la subvention d'équilibre du Budget principal au bénéfice du budget annexe Restauration Scolaire pour un total de 2 200 000 € au titre de l'exercice 2026 ;
- **ADOpte** la subvention d'équilibre du Budget principal au bénéfice du budget annexe Activités Aquatiques pour un total de 4 732 299,13 € au titre de l'exercice 2026 ;
- **ADOpte** le versement au CCAS d'Avignon d'une subvention de fonctionnement de 8 452 000 € au titre de l'exercice 2026, sur le chapitre 65 et le compte 657363 ;
- **ADOpte** le versement au SDIS d'une subvention de fonctionnement de 4 250 000 € au titre de l'exercice 2026, sur le chapitre 65 et le compte 6553 ;
- **ADOpte** le versement à l'Ecole Supérieure d'Art Avignon d'une subvention de fonctionnement de 1 498 912 € au titre de l'exercice 2026, sur le chapitre 65 et le compte 657363 ;
- **ADOpte** le versement à Avignon Tourisme d'une subvention de fonctionnement de 777 000 € au titre de la DSP Tourisme pour l'exercice 2026, sur le chapitre 65 et le compte 65741 ;
- **APPROUVE** le recours en cas de nécessité à la ligne de trésorerie du Budget Principal de la Ville pour les budgets annexes de la Chambre Funéraire, des Locations Commerciales, du Crématorium, de la Restauration Scolaire et à la ligne de trésorerie du Budget annexe des Activités Aquatiques pour le Budget principal ;
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

ADOpte

Ont voté contre : Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC

Se sont abstenus : M. Jean-Pierre CERVANTES, M. Mouloud REZOUALI, M. Michel BISSIÈRE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

Le Maire
Mme Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance
Mme Marie-Anne BERTRAND

PARVENU A LA PREFECTURE LE
22/12/2025 ACTE PUBLIE LE 08/01/2026

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :